



SECTION



DSFiPE

COMPTE-RENDU DU CSAL¹ DU 4 JUILLET 2023

Participants

- x Membre de la Direction (directrice, directeur adjoint, responsables de pôle)
- x Élus des Personnels (Organisations syndicales)

Préambule

La situation des effectifs de la DSFiPE a été évoquée dans une liminaire, notamment les mutations et les 9 postes de contractuels à pourvoir au 01/09/2023.

La Direction se félicite de la « transparence » du mouvement de mutation : les OS se voient dans l'obligation de lui rappeler qu'aucune information n'a été diffusée pour les postes offerts aux inspecteurs, l'idéal de transparence est loin d'avoir été atteint !

Sur le poste à l'audit, la Direction explique qu'elle n'a pas publié de fiche de poste, car l'emploi ainsi créé n'a pas vocation à être pérennisé.

Les OS rappellent que cela n'empêchait pas un minimum de communication.

La situation des PC est de nouveau évoquée, mais la Direction explique qu'il n'est pas envisagé d'affecter un cadre A pour pallier l'absence de la titulaire du poste. Le responsable de division, qui connaît la matière, doit assurer l'intérim jusqu'au retour de la responsable.

Les OS pointent le fait qu'il n'y ait plus d'adjoint, cela doit être revu par la Direction.

Toujours sur les mutations, la Direction n'est pas satisfaite du forum des métiers qui avait été organisé en 2022, car celui-ci n'aurait pas eu un effet positif sur la rotation des effectifs.

Une réflexion collective est en cours afin de trouver une autre formule plus attractive.

Les OS font remarquer que le tableau des données sociales montre pourtant que la rotation est passée de 23 % à 18 %...



Sur les contractuels, 50 candidatures avaient été reçues au jour de la FS (la période de réception des candidatures se clôturant mi-juillet).

1 CSAL : comité Social d'Administration Local, instance qui remplace l'ex-Comité Technique Local (CTL)

Pour les nouveaux arrivants, en plus d'un accueil « physique » le vendredi 1^{er} septembre, une journée de cohésion devrait être organisée la 2^{ème} quinzaine de septembre. Le format exact reste à préciser, mais la Direction souhaite axer ce moment sur la présentation des services métiers, avec éventuellement un invité du MEAE. Il n'est pas envisagé de proposer d nouveau une promenade en bateau sur l'Erdre.

Ordre du jour

1-Approbation du PV du CSAL du 12/02/23

Pour rappel, le décret 2020-1427 relatifs aux comités sociaux d'administration précise que le PV de compte-rendu des débats doit être transmis dans le délai d'un mois. C'est donc avec un retard de plusieurs mois que la Direction a soumis ce PV, malgré les relances répétées des OS.

Le PV a été approuvé (5 « pour »).

2-Approbation du PV du CSAL du 14/06/23

La secrétaire de séance du CSAL du 14/06/2023 étant absente, ce PV sera soumis pour approbation lors d'un prochain CSAL après signature.

3- Exécution budgétaire 2022 et programmation 2023

Les OS remarquent que des dépenses de Personnel (titre 2) figurent au budget de la DSFiPE.

La Direction explique qu'il s'agit de la prise en charge de la rémunération des ADL placés auprès d'attachés fiscaux à l'étranger, ainsi que des indemnités de frais de changement de résidence.

Un groupe de travail sur la mobilité « douce » est à venir. La DRFiP 44 est elle-même expérimentatrice dans la mise en place d'un plan de mobilité employeur (PDME) domicile-travail, des échanges pourraient donc se faire entre les deux Directions.

4-Point sur les projets immobiliers

Le sujet ayant déjà été abordé lors de la FS, il n'a pas été rediscuté.

5 Questions diverses

a) **DD/DICOM** : une réunion d'information pour les agents est envisagée dans la perspective de l'arrivée d'une unique responsable pour les deux services.

b) **Accueil des agents C** : les OS font remarquer la difficulté à trouver des logements à des prix abordables.